



TRANSPORT PRIVÉ

UNE ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES AUX MARCHANDISES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TRANSPORTÉS DANS LES VÉHICULES DE L'ASSURÉ

QUI EST CONCERNÉ PAR CE CONTRAT ?	<p>Sont éligibles au produit Transport privé tous les artisans, commerçants, industriels, et autres entreprises qui, dans le cadre de leur activités principale sont amenés à transporter des marchandises, du matériel et/ou de l'outillage dans des véhicules leur appartenant ou qu'ils ont pris en location ou en prêt.</p> <p>Le Transport de marchandises doit être une activité accessoire à l'activité principale et ne doit pas faire l'objet d'une facturation séparée.</p>
NON ÉLIGIBLES HORS CIBLES	<ul style="list-style-type: none">• Les Transporteurs publics de marchandises (y compris déménageurs) > Produit POLYTRANS• Les commissionnaires de transport > Produit POLYTRANS• Les entreprises, qui dans le cadre de leurs activités, confient leurs marchandises à des professionnels du transport > Produit ISITRANS
POURQUOI ?	<p>Les assurances automobiles des artisans et commerçants (plombiers, chauffagistes, réparateurs, métiers alimentaires, agricoles, industriels etc.) couvrent la RC circulation ainsi que les dommages aux véhicules mais rarement, ou bien à des conditions limitées (en capitaux ou en garanties), les marchandises ou biens transportés dans ces véhicules.</p>

<p>QUELS SONT LES PROBLÈMES RENCONTRÉS FRÉQUEMMENT PAR LES ASSURÉS ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaux Marchandises transportées insuffisants sur les autres contrats (automobile, Multirisques agricole etc..). • Les conditions de la garantie des Marchandises transportées proposées en option dans les autres branches sont plus limitatives. • Le vol en stationnement nocturne est généralement exclu.
<p>QUELLES SONT LES SOLUTIONS APPORTÉES PAR TRANSPORT PRIVE ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat proposé par des spécialistes de l'assurance transport > meilleure connaissance des risques selon nature de la marchandise • Les garanties ne se limitent pas aux accidents de la circulation > Possibilité de garantir les dommages subis en cours des opérations de chargement et déchargement selon la nature des marchandises, dommages consécutifs à l'influence de la température pour les transports sous température dirigée. • En Tous risques, les dommages consécutifs à un coup de frein sans collision sont garantis. • Garantie du vol 24 h/24 y compris sur la voie publique (sauf marchandises sensibles au vol). • Les sinistres Marchandises transportées n'affectent pas les résultats des autres polices (automobiles, Multi risques agricoles). • Possibilité de couvrir les aménagements amovibles du véhicule. • Garantie possible en France Métropolitaine ou dans toute l'Union Européenne. • Possibilité de garantir plusieurs natures de marchandises sur un seul et même contrat (marchandises périssables, outillage etc..).
<p>LES GARANTIES POSSIBLES SUR DEMANDE (SOUMIS À ÉTUDE ET ACCEPTATION)</p>	<p>Garantie des marchandises en expositions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantie des effets personnels • Garantie des dommages immatériels • Garantie au premier risque (dérogation à la règle proportionnelle de capitaux) • Garantie en demi-différence : Révision du parc à l'échéance annuelle.
<p>COMMENT OBTENIR UN DEVIS ?</p>	<p>DEUX OPTIONS POSSIBLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 6 véhicules (si activité non bloquante) : Saisie de l'étude et de l'affaire nouvelle via la FUE • Au-delà de 6 véhicules ou activité et/ou nature de la marchandise bloquante : Compléter le questionnaire proposition Transport pour propre compte GA9J22B et le transmettre au service souscription : Transportmarchandises@generali.fr

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

.....

Tél : e-mail :

N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
 Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant
 au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances
 sous le numéro 026

